Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503436-20251216-2025_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 5 décembre 2025

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Absents représentés :
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le cinq décembre deux mille vingt cinq,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier décembre, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. ROBERT Michel, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. HUCHET Thierry, Mme GUILLOT Patricia, Mme HENNINOT Emmanuelle.

Pouvoirs : Absents représentés
M. VACHEROT Romain par Mme BOISNARD Christine,
Mme ROUILLE Océane par M. TOINEL Alain,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme LOUIS Gwénola a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Achat d'un nouveau broyeur d'accotement – délibération 2025-68
La commission voirie s'est réunie en novembre et a décidé de remplacer le broyeur d'accotement.
Deux devis ont été reçus :

- l'entreprise BELLOIR à Retiers pour 8400€ HT / 10 080€ TTC (reprise de l'ancien broyeur pour 4 200€ HT.
- l'entreprise DELAGREE à Etrelles pour un montant de 12 500€ HT / 15 000€ TTC sans offre de reprise.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Décide de choisir l'entreprise BELLOIR pour le remplacement du broyeur d'accotement d'un montant de 8 400€ HT soit 10 080€ TTC,
- Dit que les crédits sont inscrits au BP2025.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Gwénola LOUIS